

Le Thoirzan info



Numéro 26
(2022)



Bulletin d'informations de la Commune de Thoiry



SOMMAIRE

Comité de Rédaction

Thierry TOURNIER
Yveline ALLELY
Hélène BARDON
Muriel COURDENT
Patrice ENSARGUET
Franck FERET
Muriel LABARRERE
Philippe MARIN
Lucien MOLLARD
Madeleine ROSSI

Avec l'aimable participation de Monique DACQUIN pour la rubrique « C'était hier à Thoiry »

Mise en page

Agnès MOLLARD

Impression

Imprimerie Poncet

	N°	PAGE
<i>Le mot du Maire</i>	3	
<i>Budget 2022</i>	4	
<i>Travaux et Projets dans la Commune</i>	5 à 7	
<i>La fibre</i>	8	
<i>Intercommunalité</i>	9	
<i>Vie de la Commune</i>	10 à 18	
<i>Vie des Associations</i>	19 et 20	
<i>C'était hier à Thoiry</i>	21 à 23	
<i>L'patoé</i>	24	
<i>Le coin culture</i>	25	
<i>Le temps à Thoiry en 2022</i>	26	
<i>Etat Civil</i>	27	
<i>A votre service</i>	28	



Mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2023, je veux adresser à tous les Thoirzans des vœux sincères de bonne santé et de bonheur.

L'année 2022 restera exceptionnelle par ses crises à répétition : crise sanitaire depuis mars 2020, crise énergétique de grande ampleur avec l'explosion des coûts des combustibles et des carburants, crise alimentaire, crise écologique avec des températures record, épisode de sécheresse et pénurie d'eau dans certaines communes, crise économique avec une inflation à plus de 6%, autant de sujets qui nous préoccupent tous, auxquels s'ajoutent les dangers de la guerre en Ukraine depuis le 24 février 2022.

Dans ce contexte, je souhaite qu'en 2023 progressent les idées de paix et de stabilité.

Malgré ce contexte actuel difficile, la vie doit continuer, et c'est pourquoi, la municipalité de son côté s'implique au mieux pour le bien-être de tous les Thoirzans et Thoirzanes et pour la gestion du patrimoine communal.

L'attention à nos aînés

C'est une première depuis notre élection de 2020 : nous avons pu, cette année, organiser le traditionnel repas des aînés le 6 novembre où 76 personnes de plus de 65 ans se sont retrouvées pour une après-midi pleine de convivialité.

La bonne marche de la commune

Le secrétariat de la mairie : Franck Feret est maintenant à ce poste depuis février 2022. Pour mener à bien sa mission, il a suivi diverses et variées formations tout au long de cette première année. Grâce à la bonne prise en main de tous les logiciels de gestion de la municipalité, ses compétences techniques se doublent d'une formidable capacité d'adaptation et de qualités humaines indispensables à cette fonction. C'est la raison pour laquelle, j'ai la certitude que la commission recrutement ne s'était pas trompée en le choisissant.

Le personnel périscolaire : Léa Coulanges qui était sur le poste de remplacement d'Anne-Marie Ginet n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat. Pendant ces 18 mois en compagnie d'Emmanuelle Francony, elle a géré avec professionnalisme toutes les tâches liées à sa fonction et surtout, elle a su se faire apprécier des enfants qui ont dû regretter sa décision. Je la remercie chaleureusement pour tout ce temps passé à nos côtés.

Nous avons donc recruté pour son remplacement Armelle Moysen qui a pris son poste dès la rentrée de septembre. Armelle habite Thorméroz et, étant donné ses compétences et son expérience, je ne me fais aucun souci sur cette transition. Je lui souhaite une bonne intégration au sein des agents de l'équipe municipale !

Notre bibliothèque municipale : Une page se tourne avec le souhait de Madeleine Rossi de mettre fin à son engagement. Madeleine, figure historique depuis sa création, l'a gérée d'une main de maître depuis 1999, tant sur les aspects administratifs que pour la tenue des permanences. De leur côté Béatrice Cattoir et Martine Francony ont également souhaité arrêter leur investissement bénévole. Je les remercie infiniment pour toutes ses longues années passées au service de nos lecteurs. Deux bénévoles assurent maintenant les permanences hebdomadaires : Muriel Labarrère et Diana Minisini. Merci à elles pour cet engagement.

Les travaux et investissements : L'équipe municipale poursuit ses efforts sur des gros sujets toujours dans un esprit de concertation et de dialogue, par exemple :

La rénovation du hangar communal, bientôt terminée.

La sécurisation de la Route Départementale 206 conjuguée à l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom, fibre) dans la traversée du village.

Finalisation du dossier ERP (Etablissement Recevant du Public) pour l'école, la mairie, l'église, la salle des fêtes et celle des associations.

Fin du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de notre commune.

En parallèle la commune a investi dans :

Un nouveau parc informatique avec la mise en réseau de tous les PC et l'installation de la fibre de la mairie. Le matériel existant était vraiment obsolète et cet investissement nécessaire.

La restauration des anciens registres d'état civil et la reliure des délibérations du conseil municipal de 2011 à 2020.

L'achat d'une mini pelle mécanique. Cette option a été validée par le conseil municipal après avoir calculé le coût de la location d'une mini pelle mécanique sur une douzaine de jours par an.

Vous trouverez tout au long de ce bulletin des informations concernant tous les sujets et projets ci-dessus, mais également l'état des finances communales et tous les points marquants et faits divers de cette année écoulée.

Prenez plaisir à feuilleter ce bulletin municipal rempli d'informations.

En espérant que l'année 2023 sera pour nous tous, une bonne et heureuse année.

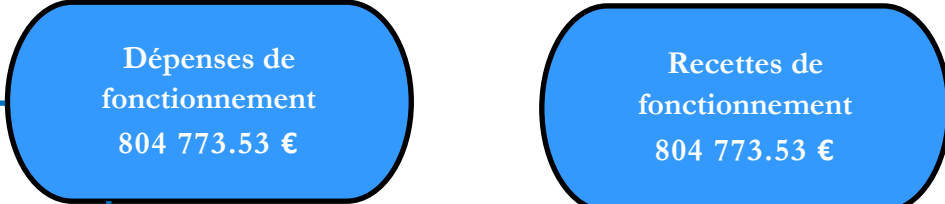
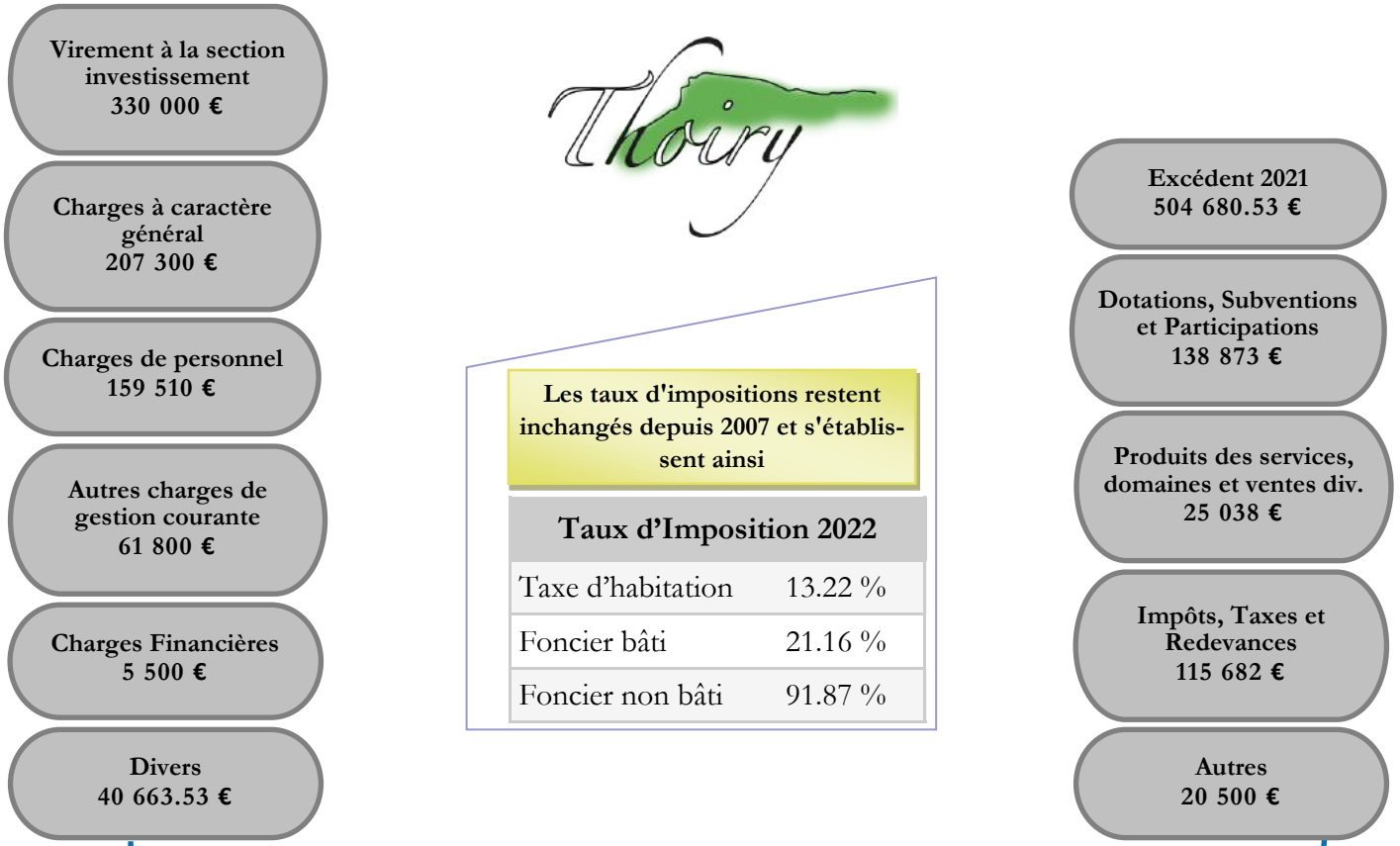
Avec mes sentiments dévoués.

Le Maire, Thierry Tournier

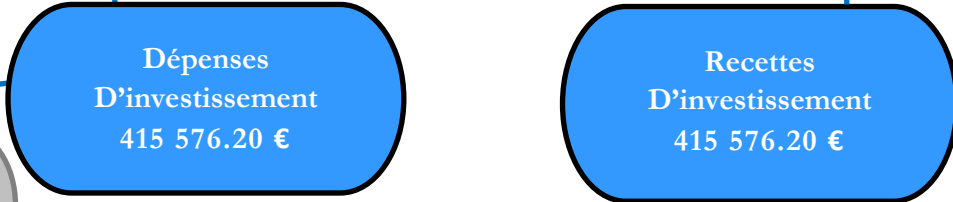


Les taux d'impositions restent inchangés depuis 2007 et s'établissent ainsi

Taux d'Imposition 2022	
Taxe d'habitation	13.22 %
Foncier bâti	21.16 %
Foncier non bâti	91.87 %



Budget Municipal 2022
1 220 349.73 €



Réfection de voiries

Comme chaque année, une campagne d'entretien des voiries communales a eu lieu.

Le principe est de privilégier la réalisation de tronçons complets (en bi couches) : ainsi environ 2 km de voirie ont été rénovés cette année.

Coût : 14 800 € TTC



Rénovation du terrain de pétanque

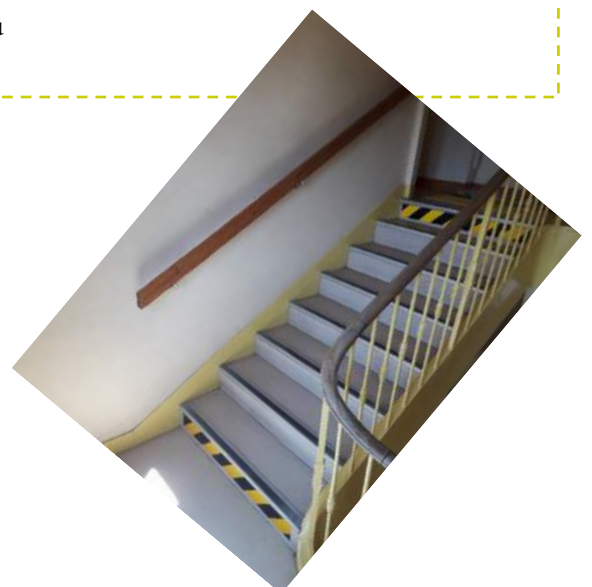
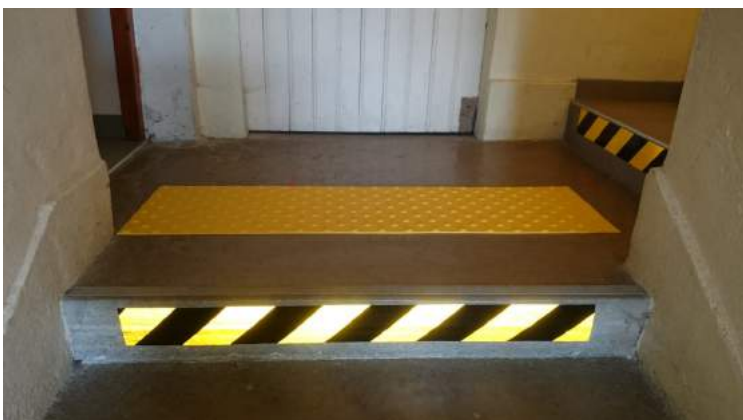
Le terrain de pétanque (situé sous la mairie) a été rénové : changement du grillage périphérique, installation d'une table de pique-nique, pose de potelets bois.

Mise aux normes des bâtiments communaux

Une mise aux normes de l'accessibilité aux personnes handicapées était nécessaire sur les bâtiments communaux. Les travaux ont été réalisés (en plusieurs tranches depuis 2017) dans le cadre du dispositif Ad'Ap (relatif à l'amélioration de l'accessibilité) signé entre la commune et l'Etat. Cette année les derniers petits travaux ont permis de clôturer ce dossier.

Ont été mis en place à l'école :

- Des bandes podotactiles (bande au sol présentant une texture rugueuse pour prévenir la présence de marches),
- Le marquage des contremarches de l'escalier,
- Une main courante dans l'escalier donnant accès à l'étage du bâtiment.



Achat d'une mini-pelle

Entre la pelle à main et le tractopelle, il manquait à la commune un outil intermédiaire, agile et polyvalent pour répondre aux nombreux besoins de travaux et d'entretien.

Le conseil municipal a donc validé l'achat d'une mini pelle.

Coût : 29 500 € HT



Hangar communal

Cet automne, les travaux de rénovation du hangar communal ont été réalisés. La société HELP (entreprise générale basée à la Motte Servolex) a exécuté l'ensemble des travaux. Julien dispose désormais d'un atelier tempéré et lumineux ainsi que d'un espace bureau/sanitaires conforme aux standards actuels.

Coût des travaux : 86 661 € HT

Subvention de l'état : 31 000 € (FDEC)

Subvention du département : 30 000 € (DE'TR)



AVANT



L'atelier

APRES



Le bureau

Nouveaux aménagements au cimetière

Des travaux seront programmés en 2023 dans le cimetière communal. Ils répondent à deux besoins :

- Les dernières constructions datent de 2012 et sont presque toutes réservées.
- L'évolution des pratiques funéraires (incinération) demandent un nouveau type d'investissement.

Les travaux consisteront en la construction de :

- 3 nouveaux caveaux béton de 2 places et 1 de 4 places .
- 2 blocs de 3 cavurnes (sépultures enterrées destinées à accueillir les urnes des défunts).

Le projet est en cours de finalisation et ces aménagements devraient être réalisés pour l'essentiel dans la partie gauche du cimetière (en montant), dans l'alignement de la dernière série de caveaux construite. Ils impliquent aussi le transfert de quelques sépultures et les familles concernées seront averties.

Le coût de ces travaux s'élèvera à 11 666 € HT

Pour tous renseignements sur ces aménagements et réservations, merci de vous adresser à la mairie.



RD 206

La poursuite de la sécurisation de la RD206 et de l'enfouissement des réseaux secs prend forme. Les entreprises (enfouissement et travaux de sécurisation) sont retenues et les travaux, sur demande du Département, commenceront en avril 2023.

Une réunion publique avec les riverains concernés par les travaux s'est tenue le 22 septembre. Cette réunion a permis de présenter les travaux, leur phasage (sur 3 voire 4 années) et de répondre aux questions des riverains.

Nous remercions : Aurélie Axelrad (Bureau d'Etude EMOAA), Stéphanie Sandoz (SDES), Mrs Chassin et Dietz (BE EPODE) pour leur présentation.

Coût tranche 1

* enfouissement 82 633 € HT dont 54 065 € HT à charge de la commune

* sécurisation : 78 125 € HT dont 21 094 € HT à charge de la commune

Urbanisme

Les Thoirzans rénovent, modifient, construisent ...

Ainsi, au cours des quatre dernières années, il a été déposé en mairie :

	Permis de Construire	Déclaration de travaux
2022	7	23
2021	11	25
2020	8	10
2019	12	9

La fibre optique, ce qui reste à faire...

Depuis 2020, le déploiement de la fibre optique a débuté sur notre commune, et bien que complexe, aujourd'hui nous avons près de 80 % de locaux raccordés sur notre commune, c'est-à-dire 205 logements ou locaux professionnels.

Il reste une cinquantaine de logements à raccorder qui sont en situation de blocage pour cause de refus de passage en domaine privé. La mairie va prendre contact avec les propriétaires pour trouver une solution avec eux et l'opérateur pour permettre la complétude du réseau optique de notre commune et offrir à tous la connexion au haut débit de manière gracieuse dans ce dispositif AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).

Sur notre réseau, à fin décembre 2022, déjà plus de 100 thoirzans ont souscrit à une offre fibre chez les quatre opérateurs commerciaux nationaux que vous connaissez tous. D'ailleurs la mairie, l'école et les gîtes sont désormais raccordés pour le bonheur de tous ces utilisateurs.

Que faire lors d'une construction neuve ou d'une grosse rénovation :

Le propriétaire d'une maison individuelle n'ayant jamais eu de ligne et souhaitant installer le téléphone et/ou internet doit faire raccorder au préalable son logement au réseau de télécommunications.

Les travaux de raccordement au réseau téléphonique peuvent prendre plusieurs mois selon la situation : nécessité d'ouvrir la chaussée, intervention du génie civil, autorisations de travaux à obtenir...

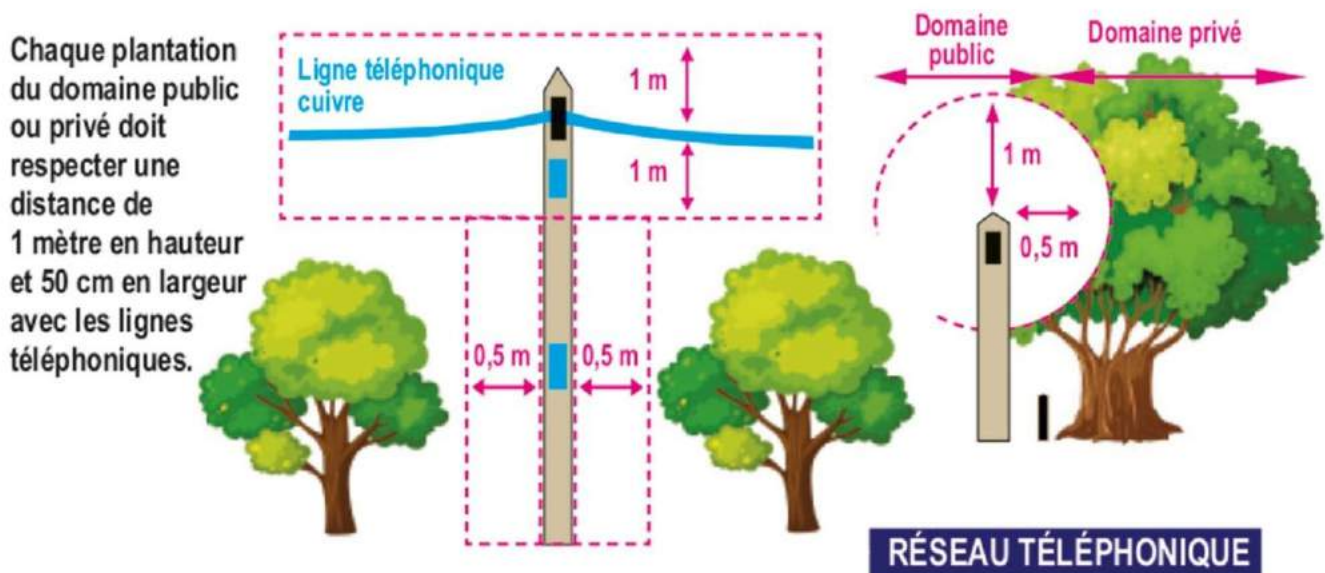
Dans le cadre d'une maison neuve, il est important de contacter la mairie dès le début de votre construction, au moment de vos démarches de raccordement aux autres réseaux (électricité, eau, gaz), et idéalement six mois avant votre emménagement sur <https://maison-individuelle.orange.fr/>

L'élagage, c'est chaque année !

Pour rappel l'élagage des arbres et des haies est à charge des propriétaires. Il convient d'entretenir et d'élaguer régulièrement pour ne pas altérer ni abîmer les réseaux d'énergie ou de télécommunications, ou masquer la visibilité. Vous trouverez ci-dessous les distances à respecter pour élaguer de manière durable.

Dans le cas où un propriétaire ne réalise pas son élagage, l'opérateur ou la collectivité sont en mesure de procéder à cet élagage et à adresser la facture au propriétaire. Nous constatons que ces travaux d'élagages ne sont pas forcément faits et nous demandons un effort particulier à tous pour réaliser cela avant la fin du printemps.

Quelles sont les distances à respecter ?



SICSAL a 20 ans !!!!

Le 3 juin, nous avons fêté les 20 ans du SICSAL, Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse. Depuis 20 ans, le SICSAL gère l'enfance et la jeunesse avec le Relais Petite Enfance, les accueils de loisirs (3-11 ans), la jeunesse (11-17 ans) et la ludothèque (de 3 à 99 ans). Il accompagne des associations telles que le FC Nivolet, le Val de Leysse Handball, Onde et Notes (école de musique inter communale) et l'ADMR.

Aujourd'hui, 9 communes (Barby, Bassens, Curienne, La Thuile, Puygros, Saint Alban Leysse, Saint Jean d'Arvey, Thoiry et Verel Pragondran) composent ce syndicat à vocations multiples.

Lors de ce temps convivial, les services du Sicsal ont proposé avec parcours de motricité pour les plus petits, des jeux en bois pour les parents et enfants, avec une animation musicale interprétée par les adhérents d'Onde et Notes ; un espace buvette et restauration était proposé par Sérums 22, association culturelle Saint Albanaise.

Christophe Pierreton, Président du Sicsal, en présence de Catherine Chappuis, conseillère Départementale, de nombreux maires actuels, Dominique Pommat, Christian Berthomier, Thierry Tournier, et anciens, et de nombreux élus, a présenté la politique locale enfance jeunesse et les grands enjeux à venir. Pour clôturer, son intervention, Christophe Pierreton a remercié le personnel, les parents, et les enfants présents, ainsi que les élus et anciens élus qui ont œuvré pour la réussite des projets futurs du Sicsal. »

Le Président a également tenu à remercier chaleureusement Jérôme Esquevin pour son engagement auprès du Sicsal, membre depuis la création du syndicat, et Président de 2014 à 2020. Toute l'assemblée a eu une pensée toute particulière pour Jérôme devant l'épreuve douloureuse survenue le jour même.



A Thoiry : l'état civil entre histoire et modernité

L'état civil désigne à la fois l'ensemble des qualités et des événements qui différencient une personne d'une autre dans la société et le service public chargé de les enregistrer.

Au Moyen Âge, chaque personne n'est identifiée que par son prénom (bien souvent le nom de baptême du saint correspondant à leur jour de naissance), précisé par celui du père, d'un métier ou un lieu de vie. Le nom de famille, en l'occurrence le patronyme, n'est stabilisé en France qu'entre le XI^e et le XIII^e siècle.

En France, comme dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, c'est après le concile de Trente (1545-1563), qui définit les sept sacrements, que l'autorité religieuse systématise les registres paroissiaux, dans lesquels sont inscrits les baptêmes, les mariages et les sépultures. Ces précurseurs de l'état civil servent aussi de preuve dans les procès, raison pour laquelle les différents gouvernants les ont rendus obligatoires puis ont progressivement accru les mentions portées aux actes.

Mais l'acte officiel instituant la tenue obligatoire de « registres des baptêmes » date de 1539. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François I^{er}. L'enregistrement des mariages et sépultures est imposé à partir de 1579 par l'ordonnance de Blois. Ainsi, à partir du XVI^e siècle, les baptêmes, mariages et décès sont inscrits sur les registres paroissiaux de l'Église catholique.

C'est en avril 1667, dans l'« ordonnance touchant réformation de la justice » que la tenue des registres en double est en principe rendue obligatoire, réduisant fortement la perte totale des informations pour cause de troubles, guerres, incendies ou dégradations par les rongeurs. L'un des exemplaires, dit « grosse » devra être conservé par le greffe du bailliage tandis que l'autre, la « minute », après avoir été paraphé, retournera entre les mains du curé desservant la paroisse.

L'édit de Versailles, signé par Louis XVI en 1787, permet aux personnes non catholiques de bénéficier de l'état civil sans devoir se convertir (ou faire semblant) au catholicisme. Les principaux concernés sont les protestants (les Juifs n'étaient pas sujets du roi de France).

Le décret de l'Assemblée Législative du 20 septembre 1792 définit un nouveau mode de « constater l'état civil des citoyens », la tenue des registres étant retirée aux curés et remise aux maires.

Dès lors au cours des XIX^e et XX^e siècles l'état civil n'a cessé d'évoluer au gré des changements de la société, allant vers toujours plus de précisions et d'informations.

C'est depuis la révolution de 1789 qu'en France le maire est le garant de la bonne tenue des registres d'état civil et de leur bonne conservation. Bien sûr, Thoiry ne faillit pas à cette charge, puisque le plus ancien registre d'état civil date du 8 septembre 1796. Et comme l'a souligné l'archiviste du Conseil départemental de Savoie : « La commune possède un beau patrimoine archivistique qui remonte à la fin du XVIII^e siècle » et les registres de l'état civil font pleinement partie de ce fonds historique.

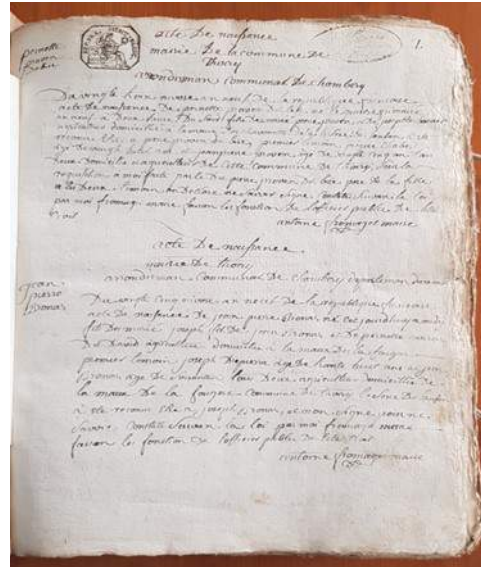


Les registres d'état civil de Thoiry

Régulièrement, les registres de l'état civil font l'objet de restauration. Ainsi en 2022, la commune de Thoiry a confié deux registres (celui de 1873 à 1882 et celui de 1904 à 1913) aux bons soins d'un atelier de relieur. Cette année aussi, un nouveau registre a été relié (les actes de 2011 à 2020). En effet, les registres regroupent tous les actes d'état civil par période de 10 ans.



Les registres restaurés ou nouvellement reliés



La première page du 1er registre d'état civil : 1796

Pour Thoiry, 2022 marque un tournant important pour l'état civil : la dématérialisation... Tous les actes de l'état civil depuis 1904 ont été numérisés individuellement et intégrés dans le système informatique de la mairie. Cela présente l'avantage important que, lors d'une demande de copie d'acte (de naissance, mariage ou décès), il n'y a plus besoin de manipuler les registres. Tout se fait par informatique. Moins manipulés, les registres s'abîmeront beaucoup moins. C'est un gage de meilleure conservation. C'est aussi une source d'économie à l'avenir puisqu'il n'y aura que très peu de frais de restauration des registres.

De plus la dématérialisation est aussi une source de sécurisation. Plus d'une commune a malheureusement vu disparaître ses registres d'état civil lors d'incendie, inondation ou autre catastrophe. Une fois numérisé et sauvegardé informatiquement, le risque de perdre les informations contenues dans les actes d'état civil est nettement amoindri. Il est même envisagé de verser cette version dématérialisée de l'état civil de Thoiry aux archives départementales !

Pour l'année 2023, le Conseil municipal envisage de procéder à la dématérialisation des registres d'état civil antérieurs à 1904... Par conséquent tout l'état civil de la commune serait doublement sécurisé !

Du parchemin pour les plus anciens registres de la commune, du papier pour les registres jusqu'en 2021, et maintenant la dématérialisation de tous ces documents, voilà comment Thoiry a su adapter ses outils pour vivre avec son temps !



Le technicien de la société « Numérize » s'est chargé de numériser les registres

L'énergie solaire, énergie de demain

Nous voyons de plus en plus de panneaux solaires recouvrir nos toitures. Le coût de leur installation est encore élevé même s'il a fortement baissé ces dernières années. Nous assistons actuellement à une forte augmentation des coûts de toutes les énergies, ce qui augmente de façon notable la rentabilité des panneaux solaires, le soleil n'étant pas soumis aux spéculations financières !

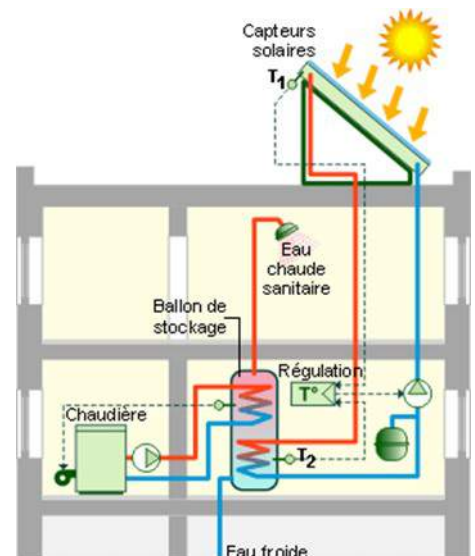
Globalement 2 principaux types de panneaux solaires équipent les habitations :

Des panneaux solaires dits thermiques : leur objectif est de chauffer un fluide antigel dont le but est de produire :

Soit de l'eau chaude sanitaire : le fluide antigel circule entre le toit et le ballon d'eau chaude.

Soit du chauffage, généralement par plancher chauffant : le fluide antigel circule à basse température dans la dalle. Hors saison de chauffe et en cas de surplus de chaleur, ils produisent également de l'eau chaude sanitaire.

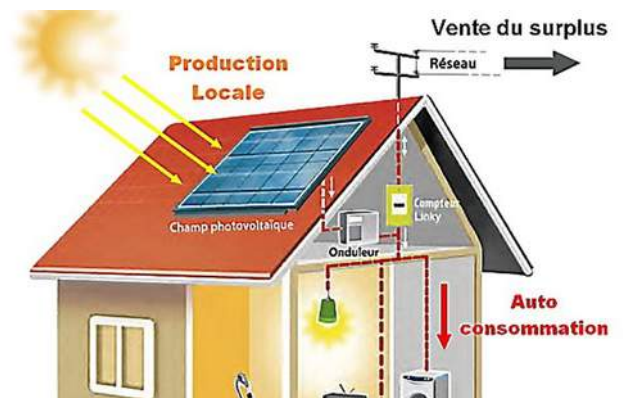
La surface noire du capteur permet au fluide de chauffer dès le moindre rayon du soleil.



Un peu plus de 41 m² de capteurs thermiques sont installés sur Thoiry pour une production estimée à 20,4 MWh. En comparaison le chauffage au bois représente 1 640 MWh dans la commune (*chiffres 2020 issus de l'Observatoire Régional Climat Air Energie de la région Auvergne-Rhône-Alpes – ORCAE*).

Des panneaux solaires dits photovoltaïques : le but est de produire de l'électricité. Ce type de capteur est composé de silicium qui a la particularité de transformer l'énergie du soleil en électricité. Cette électricité est ensuite transformée grâce à des onduleurs en courant alternatif qui permet soit de l'envoyer sur le réseau EDF soit de le consommer à l'intérieur des habitations.

En France plus de 500 000 installations photovoltaïques en toiture sont connectées au réseau EDF. Sur Thoiry on compte 12 installations pour une production en 2020 de 40.5 MWh (*chiffre de l'ORCAE*).



Une innovation technologique récente mixe ces deux technologies : **le panneau solaire hybride**. Les cellules photovoltaïques sont positionnées en surface et transforment la lumière en électricité. Le capteur thermique capte la chaleur du soleil sur la face intérieure. D'apparence, ces panneaux ressemblent à des panneaux photovoltaïques.

Ce système performant et novateur est en cours de développement. A Thoiry Patrice ENSARGUET a mis en place ce type d'installation. N'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations sur ce système.

L'école de Thoiry lauréate du Défi des Ecoliers « Mobilité » !

Comme les années précédentes, les élèves des deux classes de Thoiry ont participé au rendez-vous annuel du Défi des Ecoliers « Mobilité » organisé par Grand Chambéry. 49 classes de Grand Chambéry ont répondu présentes à cette édition 2022 !

Mais en quoi consiste ce rendez-vous appelé : Défi des Ecoliers « Mobilité » ?

Le temps d'une journée ou d'une semaine, selon la formule retenue, les élèves sont invités à se rendre à l'école à pied, à vélo, en trottinette voire en covoiturage pour les enfants habitant les hameaux les plus éloignés du chef-lieu. L'objectif de ce défi est de sensibiliser les élèves à ces modes de transport alternatifs à l'automobile et ainsi d'encourager un changement d'habitude dans les déplacements scolaires.

Le 20 mai dernier, nos élèves ont donc joué le jeu et sont venus à l'école selon différents modes de transport.

7 écoles ont été lauréates : 2 écoles maternelles, 2 écoles primaires et 3 écoles pour le prix du jury. Et grâce à l'excellent taux de participation, l'école de Thoiry a été primée dans sa catégorie, la deuxième école primée étant l'école de La Thuile.

Le 28 juin, Laurent, animateur de l'Agence Ecomobilité, est venu à l'école féliciter les élèves pour leur implication dans cette démarche.

Et après un petit temps d'échange avec eux, il leur a remis les récompenses : un trophée pour l'école, un diplôme, une trousse de dépannage et de réparation pour les vélos et des bons pour un trajet gratuit sur la ligne de Synchronabus.

Ce rendez-vous annuel proposé par Grand Chambéry depuis 9 ans est sans doute l'occasion d'encourager les nouvelles pratiques et de faire changer progressivement les habitudes de transport scolaire. Selon les possibilités de chacun, pourquoi ne pas réfléchir à un déplacement meilleur pour la planète ponctuellement ou régulièrement ?

En tout cas, un grand bravo aux parents et aux équipes pédagogiques pour l'organisation de cet événement et bien sûr **un grand bravo à tous les élèves** pour leur participation active et jouée à ce rendez-vous !



Fête du Four des Chavonnettes

Après les années COVID, les Chavonnettes ont renoué le samedi 3 septembre avec la fête du four. Entre 20 et 30 personnes sont venues sur la place du grand bassin échanger et partager. Le four qui fonctionne toujours très bien a permis, sous la conduite de Bruno, de cuire pizzas, quiches, tartes, ... Sous une belle averse bienvenue, les derniers participants se sont abrités sous le bassin afin de terminer la dégustation des différentes spécialités.



Fête du Four à la Fougère

Cette année, la date du 14 juillet réunissait la quasi-totalité des familles du hameau autour du four à pain. Dès le début d'après-midi, tout le monde se retrouve pour éplucher, couper, laver, installer, pendant que nos boulangères s'activent auprès du foyer.

Après le repas cuit au four et barbecue, tous ont pu profiter de la douceur exceptionnelle de la nuit pour prolonger conversations, partage et amitiés.

Fête du Four à Thorméroz

Très belle journée de convivialité pour la fête du four ce 03 septembre. La journée débute par la confection du pain de bonne heure et de bonne humeur sous la formation de Luca, puis pendant que les pains lèvent, que le four chauffe, une autre équipe se constitue pour la fabrication de brioches dans une autre maison. Vers 11h le pain est enfourné, puis vient le tour des brioches et autres confectons.

En fin de journée, les Thormérants se retrouvent sur la place du Four, heureux de retrouver ces moments de convivialité partagés autour de spécialités toutes aussi succulentes et fort appréciées des petits et grands. Joël et Céline animent la soirée en musique et en chants pour le bonheur de nos doyennes.



Fête des voisins à La Dhuy

A l'initiative de la famille Bodin qui souhaitait prolonger l'ambiance des vacances le traditionnel repas des voisins du hameau de Pré Bély s'est tenu le Samedi 3 septembre à midi, sous un beau soleil de fin d'été.

Il a réuni treize adultes, cinq enfants et un bébé.

Après de nombreux échanges concernant la météo incertaine, nouveaux et anciens habitants ont pu se rencontrer, échanger, bénéficier des nombreuses victuailles préparées par tous. La journée s'est prolongée par des parties de pétanque, de palets bretons et de quilles finlandaises...

Ce moment convivial a été très apprécié de tous et il a été décidé d'un commun accord que dorénavant cette rencontre sera organisée tous les ans le 1er samedi de septembre.



Journées européennes du patrimoine : Visite guidée aux Chavonnettes

Environ 70 personnes ont suivi la visite guidée du hameau des Chavonnettes organisée à Thoiry dimanche 18 septembre par Monique Dacquin, guide conférencière, dans le cadre des journées du patrimoine. Tous se sont retrouvés par un temps splendide, dans une ambiance détendue et conviviale, pour découvrir ou mieux connaître ce hameau en deux parties, étiré le long de la route du col des Prés.

Son nom viendrait du bas latin « cabanna » qui désignait la maison avec les propriétés qui l'entourent. Au XVIII^e siècle, une partie importante des lieux appartenait à deux familles nobles : les Deladhuys et les Balland. C'était en 1876 le hameau le plus peuplé de Thoiry avec 70 maisons abritant 294 habitants qui s'appelaient pour la plupart Voiron, Chabert, Provent ou Pachoud.

Le départ de la visite était à la fruitière. L'occasion de rappeler les quatre fruitières qu'a compté Thoiry, celle des Chavonnettes étant la dernière à avoir fonctionné. Elle a fermé ses portes en 1987 alors qu'elle regroupait encore 45 agriculteurs produisant 600 000 litres/an.

La visite s'est poursuivie par la présentation de la route sarde aménagée peu avant que la Savoie ne devienne française en 1860. Elle a modifié le sens des maisons puisque les habitants ont désormais aligné leurs nouvelles constructions le long de cette voie.

L'arrêt devant la maison-forte du XVI^e siècle, très bien restaurée, a permis d'évoquer les différentes familles nobles qui ont été successivement propriétaires du bâtiment : les Pavy de Thoiry, les Balland, et les Constantin de Moussy (apparentés aux frères de Maistre dont la statue domine l'entrée du château des Ducs de Savoie à Chambéry).

Le temps fort de la visite a été l'exposé de Jean-Paul Rossi, habitant des Chavonnettes et « jattier », sur la fabrication de vaisselle en bois appelée « argenterie des Bauges ». Cette tradition du travail du bois est ancrée depuis le Moyen-Âge dans les environs du Nivolet. La spécialité de Thoiry était la fabrication de gourdes en bois.

Le groupe s'est ensuite rendu, par le vieux chemin (protégé par la croix de la Combe de 1836), aux « Chavonnettes dessus ». Là se trouvent le four à pain du village et le bassin-lavoir aménagé au début des années 30. Il était alors alimenté par la source des Monts prise sur le chemin du Garde. Par la suite, on aura recours à la source du Reveret venue du col des Prés. Les ruisseaux des Chavonnettes faisaient aussi tourner en contre-bas du hameau et sous la Dhuy deux moulins à grains.

La promenade s'est achevée par une présentation des chalets d'alpage du col des Prés. Le retour par le chemin des Mollards a permis d'évoquer le hameau du même nom sur la route des Chavonnettes (et aussi au col des Prés) ainsi que les surnoms qui permettaient de différencier ces nombreux habitants appelés « Mollard ».



Une journée avec nos Aînés

Après deux années d'absence, tous nos aînés étaient ravis de se retrouver ce dimanche 06 novembre autour d'un bon repas confectionné par Julie et Stéphane, nos traiteurs locaux. Le thème de cette année était les sports d'hiver, avec quelques anciens matériels.

Rapidement tout le monde est heureux de se retrouver, d'échanger et de trinquer, avec une nouvelle équipe municipale au service. Défi relevé pour cette première avec 80 personnes à table.

L'après-midi continue en musique avec Romain et Stéphane aux instruments.

L'assemblée réunie a bien profité de cette belle journée festive.



Historique de la bibliothèque

En 1995 Chantal et Edith, 2 mamans d'élèves qui avaient commencé une carrière dans l'animation, projettent de créer une **vraie** bibliothèque à Thoiry pour remplacer les caisses de livres prêtés tous les trimestres par le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Savoie (BDS). Pour les accompagner, l'équipe municipale prend en charge leur formation d'auxiliaire de bibliothèque que dispense la BDS. Elles suivront cette formation une journée par semaine de septembre 1997 à juin 1998. Elles sont rejointes par Madeleine, institutrice en retraite, particulièrement impliquée dans la lecture-plaisir. Madeleine assistera aux journées formations plus spécifiques les années suivantes.

En 1998 la bibliothèque ouvre dans le bâtiment de la nouvelle mairie. Les subventions de la commune et du département permettent d'acheter le mobilier, 150 livres environ et le matériel nécessaire à l'entretien des ouvrages.

Les années ont passé, le fonds de livres a pris de l'ampleur grâce à la convention signée entre la commune et la BDS et aussi grâce aux dons des particuliers. Les premières bénévoles ont quitté Thoiry, d'autres les ont remplacées au fil des ans : Christiane, Nora, Muriel, Béatrice, Martine et enfin Diana. Toutes ont eu et ont toujours à cœur de faire aimer les livres aux enfants d'abord, aux adultes également (en moindre fréquentation cependant). Parallèlement ont eu lieu des animations, des expositions et des actions en direction de l'école.

En 2022 la bibliothèque a franchi une nouvelle étape de son existence avec l'informatisation des documents et des prêts. Ce fut un gros travail pour les bénévoles, alourdi malheureusement par le départ de Madeleine pour cause de maladie.

La suite de l'histoire reste à écrire.

La bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque ont vu le projet d'informatisation aboutir. Celui-ci a tout d'abord nécessité le choix d'un logiciel adapté la taille et aux besoins de la bibliothèque de Thoiry, l'un des critères étant aussi un coût modeste. Après une période de prise en main de ce nouvel outil de gestion documentaire chaque bénévole a pu apporter sa contribution. En effet ce travail impliquait de saisir chaque ouvrage dans la base de données, mais également d'équiper chaque livre d'un code barre et de réviser la cotation des livres saisis. Tout cela en maintenant les heures d'ouverture, en continuant d'accueillir les enfants de l'école chaque lundi.

A présent que ce lourd travail est terminé et qu'il est désormais possible de gérer les prêts et les retours de manière fonctionnelle, les bénévoles espèrent que l'après Covid verra revenir les emprunteurs qui en ont perdu l'habitude de fréquenter les lieux, et pourquoi pas, avoir le plaisir d'en accueillir de nouveaux.

Le fonctionnement est des plus simples : l'inscription est gratuite et tout emprunteur a la possibilité d'emprunter 4 documents pour une durée de 3 semaines. Il est également possible d'inscrire sur un cahier des suggestions d'achats ou de faire des réservations dans la mesure où le titre demandé est disponible à Savoie-Biblio, l'organisme chargé du développement de la lecture et des pratiques culturelles en Pays de Savoie.

Ainsi, outre les documents appartenant en fond propre à la Bibliothèque de Thoiry, Savoie-Biblio met à la disposition des bibliothèques un fond permettant d'enrichir l'offre au niveau des communes. Deux cents livres sont ainsi renouvelés 3 fois par an. Enfin, la bibliothèque étant dotée d'un budget annuel, celui-ci lui permet d'enrichir son fond propre.

La bibliothèque est un lieu d'échange et de culture, qui, bien que modeste, participe néanmoins au maintien du lien social indispensable dans la commune. **Tout-e Thoirzan-e souhaitant devenir bénévole sera le-la bien venu-e car la bibliothèque a besoin de bonnes volontés.**

Horaires d'ouvertures : Lundi : 16 h 15 - 18 h 30 - Jeudi : 16 h 15 – 18 h 15

Don à la bibliothèque : La municipalité tient à remercier Damien Charléty pour la nouvelle imprimante.



Prochaines dates (Salle du Margéraz):

Jeudi 26 janvier 2023 - 17 h à 18 h 30

Jeudi 23 mars 2023 - 17 h à 18 h 30

Jeudi 13 avril 2023 - 15 h à 18 h

Jeudi 25 mai 2023 - 17 h à 18 h 30

Jeudi 22 juin 2023 - 17 h à 18 h 30

Déchetterie mobile

Après son succès en 2021, la déchetterie mobile est revenue sous la salle des fêtes sur trois dates.

Voici quelques chiffres comparatifs :

31 mars 2022 : 5 851 kg pour 76 passages

19 juillet 2022 : 3 538,50 kg pour 52 passages

29 octobre 2022 : 3 277 kg pour 56 passages

Merci aux Thoirzans pour leur participation citoyenne.



Prochains passages : mercredi 29 mars / vendredi 14 juillet / samedi 28 octobre 2023 / 9 h - 15 h

Covoiturez ! On vous offre le trajet

A partir du 24 janvier 2023, les trajets de plus de 5 km réalisés en covoiturage sur le territoire de Grand Chambéry, Grand Lac, Coeur de Savoie et le département de la Savoie, sont offerts pour les passagers, et le conducteur reçoit une gratification de 0.10€/km par passager. Ce sont les quatre collectivités qui les financent. Le dispositif s'appuie sur la plateforme BlaBlaCar Daily, sur laquelle passagers et conducteurs doivent s'inscrire pour proposer ou trouver leur trajet.

Vous pouvez dès aujourd'hui tester blablacar Daily ou saisir vos trajets en téléchargeant l'appli : <https://blablacardaily.com/telechargement>



Menu « barbecue » à la cantine

Le 5 mai, notre prestataire de repas Leztroy a proposé une animation à la cantine. Les enfants ont ainsi pu déguster un menu « barbecue ».

Au programme : wraps de légumes-crudités, chipolata grillée, pommes de terre rissolées et sundae maison avec son coulis, avec service à volonté.

De quoi ravir les papilles de nos enfants.

Cérémonies diverses



19 février 2022

Premier mariage depuis la sortie de covid.



Entre nous, on en entend parler de la Thoirzanerie

Le café associatif situé dans l'ancien saloon est ouvert depuis le 28 mai 2021, et il ouvre ses portes à tous, tous les vendredis, entre autres. On s'y installe pour passer un moment en famille ou entre amis. Depuis peu ça coïncide et on espère bientôt de nouveaux joueurs pour monter des équipes à la carte.

En plus des activités régulières, (soirée soupe, café répare, camion traiteur, soirée jeux, veillées tricot-gromailles -couture-peinture, yoga, méditation, ateliers divers etc.), on s'efforce d'organiser des événements qui entremêlent toutes les affinités...

Le succès du marché d'automne nous donne raison et prouve qu'on peut faire des belles choses, et réussir à marier dynamique associative et projets professionnels pour des développements conjoints. Ceux qui sont venus ont apprécié de rencontrer ou découvrir nos artisans du village : les tisanes et liqueurs du Sanglier Philosophe, les jus et sirops des jardins du Tcho payï, les pâtisseries de la Part des songes, Jean Paul Rossi et son tour à perche, les porcelaines revisitées de Léa Coulanges, les livres et photos de Patrick Lesaunier et les BD de Marie Wyttenbach...

Ce n'est pas rien de donner vie à tout cela, entre parenthèses, mais cela maintient et crée du lien, et ça, c'est bien, c'est même l'idée.

Des idées et de l'énergie, nos 400 adhérents et l'équipe moteur qui s'agrandit peu à peu nous laissent à penser qu'on ne risque pas la pénurie... A venir de la vannerie, de la peinture, une rencontre autour du bois, du jardin, de la musique au printemps.... A suivre.

Alors venez vous faire une idée par vous-même ! C'est ouvert à tous !

Trois moyens pour être informé ou nous contacter, nous avons toujours besoin de bénévoles et de personnes qui proposent de nouvelles idées !



Les panneaux d'affichage municipaux / Notre mail : thoirzanerie@gmail.com /
Le téléphone : 06 09 91 31 77

**TOUS LES
VENDREDIS**
C'EST 17H30 > 20H30
THOIRZANERIE
CAFÉ ASSOCIATIF



PREMIER VENDREDI/MOIS
SOUPE

DEUXIÈME VENDREDI/MOIS
CAFÉ REPARE

TROISIÈME VENDREDI/MOIS :
FLAMENKUCHE

LE DERNIER VENDREDI DU MOIS :
SOIRÉE JEUX

POUR RECEVOIR LA PROGRAMMATION MENSUELLE. VENIR UN DONNER UN COUP DE POUCE
OU POUR NOUS CONTACTER (TOUT SIMPLEMENT) THOIRZANERIES@GMAIL.COM

& PLEIN D'ÉVÈNEMENTS À VENIR

ACCA de Thoiry

Land Share, une application pour une meilleure coexistence des pratiquants de loisirs de pleine nature

À l'écoute des autres utilisateurs de la nature, la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie lance une application de localisation des battues en temps réel : Land Share. Après lecture de cet article, vous serez prêts pour sa bonne utilisation !

POURQUOI LA MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION ?

Après un travail mené par des étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc pour une amélioration de la coexistence des usagers de la nature, il est ressorti que les craintes des autres utilisateurs envers la chasse venaient principalement de la battue. Une application mobile de localisation des battues en temps réel semble être une bonne réponse à ces craintes.

COMMENT LAND SHARE FONCTIONNE ?

Fort de ce constat, la Fédération Départementale de Chasse de Savoie a mis en place l'application Land Share. Tout d'abord testée dans le cœur des Bauges l'année dernière, elle est actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire savoyard.

À chaque début de battue, les chasseurs activent le territoire concerné et le désactivent à la fin de la partie de chasse sur l'application Protect Hunt. Cette information est ensuite partagée en temps réel sur l'application Land Share à destination des autres usagers de la nature.

COMMENT TÉLÉCHARGER ET UTILISER LAND SHARE ?

Land Share est une application gratuite, téléchargeable sur Play Store et App store. Une fois téléchargée, il vous suffit d'ouvrir l'application et d'activer votre localisation. Vous pourrez alors voir les battues en cours dans un rayon de 800 m autour de vous. Vous recevrez également une notification alors que vous rentrerez dans le périmètre d'une battue afin d'éviter tout sentiment de surprise.

Comme vous l'aurez constaté les chasseurs ont vraiment à cœur de participer à une meilleure coexistence des usagers de la nature. Ils vous incitent également lorsque vous rentrez dans une battue à vous signaler auprès des chasseurs que vous croisez, de préférer des vêtements de couleurs vives et de respecter les itinéraires balisés.

Les chasseurs de Thoiry restent bien entendu à votre disposition pour tout complément et vous souhaitent de beaux moments en nature !

Pour localiser les battues en temps réel :

**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
GRATUITE**



landshare



Application gratuite



Téléchargeable depuis Play Store et App Store



Fonctionne lorsque l'application est ouverte et la localisation activée



Durant la période d'ouverture de la chasse



En cours de déploiement en Savoie

Les + en battue

- N'hésitez pas à vous signaler
- Préférez des vêtements de couleurs voyantes
- Respectez les itinéraires balisés



LE DÉPARTEMENT

Les moulins de Thoiry

Les rivières et ruisseaux de la commune faisaient tourner depuis le Moyen Age plusieurs moulins à grains.

Le cadastre sarde de 1731 en recense huit :

- trois se trouvent le long du ruisseau de la Fougère. Celui du haut appartient à Donnat Callet et les deux du bas, près du pont actuel, à Pierre Callet ;
- un est situé sous les hameaux des Crêts et de Thorméroz, près de la passerelle permettant de rejoindre Saint Jean d'Arvey. Il est exploité par Claude Pachoud ;
- un est situé au Pontet, entre le chef-lieu et Thorméroz, sur l'ancienne route qui descendait à la croix du Marterey. Il appartenait à Claude et Joseph Dacquin (oncle et père du Docteur qui a donné son nom à des rues à Chambéry et à Aix). Il est signalé comme ruiné ;
- deux sont au niveau du pont des Callets : l'un est à Voiron Pierre le jeune et l'autre à Voiron Pierre l'ainé ;
- un dernier est localisé sous les Chavonnettes, près du pont donnant accès à Puygros. Il est mentionné comme propriété des d'Oncieu de Chaffardon sans signalement du nom de l'exploitant. Le cadastre informe de la présence sur place d'un martinet.

Les deux moulins qui sont estimés avoir le plus de valeur (« degré de bonté » 2) sont ceux de Pontet et le premier du pont des Callets, les autres sont classés avec le « degré de bonté » 3.



Les moulins Pachoud et du pont des Callets sur le cadastre sarde de 1731.
Cliché Département de la Savoie, Archives départementales, C4487

Le cadastre napoléonien de 1807 mentionne qu'il y a sur la commune cinq moulins à eau, trois battoirs pour battre le chanvre et gruer l'orge et trois foulons pour battre la laine afin de fabriquer des draps.

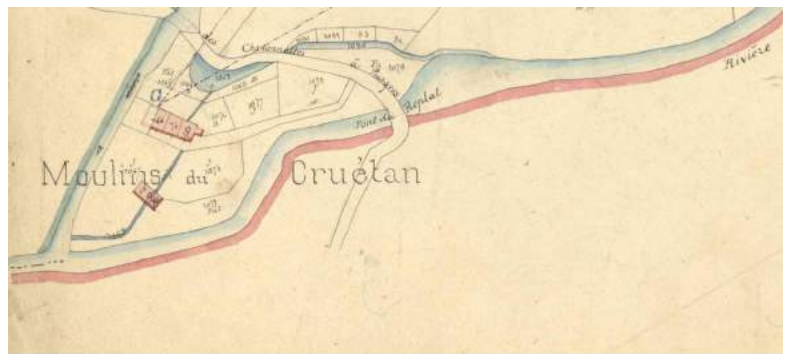
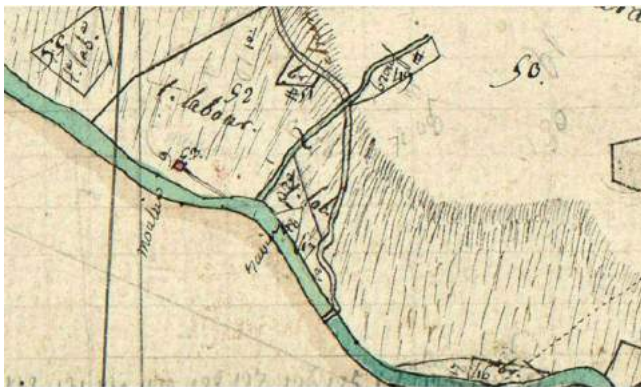
Trois de ces moulins (ainsi que tous les foulons et battoirs) sont situés au pont des Callets. L'un a besoin de gros travaux mais les deux autres sont en très bon état. Le 4^e moulin cité est le moulin Pachoud sous Les Crêts/Thorméroz. En bon état, il est en pleine activité toute l'année. Le 5^e est nouveau, il est situé sous la Dhuy. Son rendement est médiocre car il n'est en activité que les 2/3 de l'année. De plus, c'est le moins puissant de tous. Les moulins de la Fougère et celui situé entre les Chavonnettes et Puygros n'apparaissent pas dans l'inventaire.



Les moulins Pachoud et du pont des Callets sur le cadastre napoléonien de 1807.
Cliché Département de la Savoie, Archives départementales, 1Fi 417.

Plus tard, sur le premier cadastre français de 1866, huit moulins sont recensés :

- un sur le haut de la Fougère tenu par Pierre Callet ;
- deux sous les Crêts/Thorméroz tenus par Jean-Baptiste Pachoud et Félix Voiron. Mais on peut penser que ce dernier était peu présent car il est signalé par ailleurs comme étant ouvrier à Marseille. On trouve aussi à proximité une glacière avec des abris pour conserver la glace.
- un à Thorméroz, propriété de François Chabert. Curieusement, alors que les registres du cadastre mentionnent son moulin avec un canal et un battoir, le plan ne le fait pas apparaître. Peut-être était-il seulement en projet ?
- deux au Pont des Callets appartenant à Guillaume Voiron et Louis Callet. Tous deux possèdent des battoirs. Ils apparaissent sous le nom de « moulins Lapraz » car ils ont été longtemps exploités par François Lapraz (1753-1805) de Saint Jean d'Arvey.
- le moulin entre les Chavonnettes et Puygros est tenu par Georges Voiron. On l'appelle « le moulin du Cruétan », la Cruettaz étant le nom du hameau qui domine sur Puygros ;
- le moulin de La Dhuy est exploité par Barnabé Chabert qui possède un autre moulin à Puygros sur la Reysse.



Les moulins de la Dhuy et des Chavonnettes sur le cadastre de 1866.
Cliché Département de la Savoie, Archives départementales, 3P 7290.

Ces cadastres montrent que l'activité de ces moulins était variable en fonction des périodes. Certains disparaissent puis reviennent, d'autres disparaissent totalement. L'activité était bien sûr liée aux conditions météorologiques mais aussi aux mouvements de population (épidémies, émigration) ainsi qu'à l'évolution des techniques et des métiers (développement du commerce de boulangerie).

Concernant la propriété de ces moulins, il apparaît que même si le cadastre de 1731 donne la plupart du temps les noms de leurs exploitants, car ce sont eux qui paient les impôts, ils n'en sont pas pleinement propriétaires. Ils appartenaient encore pour certains à des familles nobles. Dans ce cas, ils étaient albergés, c'est-à-dire loués et exploités à perpétuité, par ces habitants du village. Ainsi, les moulins du pont des Callets, qui appartenaient sur le cadastre sarde à deux familles Voiron, sont vendus en 1824 à Joseph Callet par les Piochet de Salins, une famille noble de Saint Jean d'Arvey. Ils étaient alors en très mauvais état "*tous les bois et artifices sont pourris et hors d'usage*" dit l'acte de vente. Les Callet possédaient déjà un moulin sur la Leysse mais côté Saint Jean d'Arvey.

La fortune de ces meuniers allait et venait. Il suffisait de quelques semaines de sécheresse ou au contraire de trop de pluie pour leur poser des problèmes pour faire fonctionner leurs meules, pour inonder les propriétés voisines ou pour détruire leur bâtiment construit de façon assez précaire avec des bases en pierres et les parties supérieures en bois. Vers 1880, la profession semble encore bien se porter : en 1879, les plus imposés de la commune sont deux meuniers, Joseph Voiron et Pierre Callet, puis vient l'aubergiste François Pachoud suivi par le meunier Barthélémy Pachoud. On trouve encore un meunier Jean-Baptiste Pachoud en 8^e position, le glacier Mollard en 18^e place et le meunier Chabert en 19^e.



Les moulins du pont des Callets sur le cadastre de 1866.

Cliché Département de la Savoie, Archives départementales, 3P 7290.

Peu après, c'est très vite le déclin. En 1892, Vincent Chabert demande à la commune la fourniture gratuite de 7 m³ de bois de résineux pour refaire le toit de son vieux moulin sous la Dhuy. La commune sollicite l'autorisation au Préfet en signalant que c'est le dernier moulin qui fonctionne encore et que les habitants doivent aller à Saint Alban Leysse pour en trouver un autre. Après de nombreux problèmes administratifs, le bois est finalement coupé à la Galoppaz.

Pourtant, quatre moulins, dont deux avec battoir, sont encore indiqués en 1900, sur l'inventaire réalisé par les Ponts et Chaussées. Ils sont tous équipés de roues horizontales et n'utilisent pas l'électricité. Il s'agit des moulins Pachoud sous Thorméroz/les Crêts, du pont des Callets, de la Dhuy et des Chavonnettes. Mais quelques années après, en 1917, lorsque l'armée demande au maire de recenser les moulins fonctionnant sur sa commune avec leur capacité, il n'en indique plus que deux : celui de La Dhuy tenu par Vincent Chabert, qui peut écraser jusqu'à 350 kg de blé par jour avec une moyenne autour de 200, et celui du pont des Callets exploité par Joseph Callet qui écrase 80 kg/jour. Tous deux fonctionnent avec du blé amené par les habitants et récupéré par eux sous forme de farine dans la journée.

Le moulin Chabert, le plus jeune de tous, aussi appelé par les anciens Thoirzans « le petit moulin », est le dernier à avoir fonctionné. C'est par conséquent le mieux conservé aujourd'hui. De son côté, le moulin du pont des Callets avait privilégié, après la première guerre mondiale, une activité de scierie qui a cessé dans les années 1970. Quant au moulin Pachoud, ses ruines ont été en grande partie emportées par la crue de la Leysse de 1995.

Voici quelques vestiges de ces moulins aujourd'hui :



à la Fougère haut
Cliché A. Mollard



à la Fougère bas
Cliché A. Mollard



Au moulin Chabert sous la Dhuy
Cliché A. Mollard



< Oh, s'vò plé >

< Oh, s'il vous plaît ... >

Diè le z'ans cinquantta, à Thoéry, y aviévé oncô on bistrô diè tôs le hameaux de la kemna.

Dans les années cinquante, à Thoiry, il y avait encore un bistrot dans tous les hameaux de la commune.

Houi, y é la vògua, et, tche Porallion, à la Fidgère, y a on moé de monde. Mém' le dézartiers sont descèdi à pied p'le Ròshéttés, malgré la kakò de noï qui è tombò la smanna pòssa. Tôs ont pòssò na bônna véllia.

Aujourd'hui, c'est la vogue, et, chez Porallion, à la Fougère, il y a foule. Même les désertiers* sont descendus à pied par les Rochettes**, malgré la quantité de neige tombée la semaine dernière. Tous ont passé une bonne veillée.

Tôs ont m'gia, shantò, racontò de blagués, biè rzi et chite, bi de bons canons !!!

Tous ont mangé, chanté, raconté des blagues, beaucoup ri et surtout, bu de bons canons !!!

Vé tré z'hòrrés di matin, Djan Piourré betté sa casquétta et sa pelôra, s'lévé è sort è fianfiourné.

Vers trois heures du matin, Jean Pierre met sa casquette et sa veste, se lève et sort en titubant.

D'abord après, Gnace et l'Henri, se vzins de tòbla, s'è môdons avoé. Y rattrapont Djan Piourré qu'a carabòtò chi l'bord de noï. Y l'abadont, l'soutennont pe l'édò à martchier.

Peu de temps après, Ignace et Henri, ses voisins de table, s'en vont aussi. Ils rattrapent Jean-Pierre qui est tombé sur le rebord de neige. Ils le relèvent, le soutiennent pour l'aider à marcher.

Arvòs devant tche Djan Piourré, y l'font ètrò diè son boï, y é qui fò na dôssa shalère.

Arrivés devant chez Jean Pierre, ils le font entrer dans son étable, où il fait une douce chaleur.

As'tou, y s'amoélé chi la bôtta de paille fréshe d'étarneuille et s'èdrommé !

Aussitôt, il s'allonge sur la paille fraîche destinée aux bêtes et s'endort !

L'pòsson qui é è flanc, s'avancé et vin lètché la zhoua de Djan Piourré; Serpré il ivré on ji et dit :

Le petit veau qui est à côté, s'avance et vient lécher la joue de Jean-Pierre. Surpris, il ouvre un œil et dit :

< Oh, s'vò plé, léché'm' ko on momé! >

< Oh, s'il vous plaît, laissez-moi encore un moment ! >

L'pòsson a poï de ç'la groussa voé et se r'couilé. Djan Piourré s'rèdrommé.

Le petit veau est effrayé par la grosse voix et se recule. Jean Pierre se rendort.

L'Henri et l'Gnace sont crév's de riré.

Henri et Ignace sont morts de rire.

Après quòques mnittés, l'pòsson revin lètcher la zhoua. < Oh, s'vò plé, léché'm' ko on momé! >

Après quelques minutes, le petit veau revient lécher la joue. < Oh, s'il vous plaît, laissez-moi encore un moment ! >

La sènna se répété on moé de coups, devant le dous lascors que se tenont l'vètre pe riré.

La scène se répète plusieurs fois, devant les deux larrons qui se tordent de rire.

< Ah ! Si on pogévé le filmò > dit l'Henri. Poé y rètront tche loï.

< Ah ! Si on pouvait les filmer > dit Henri. Puis ils rentrent chez eux.

Quòques hòrrés p'tòr, y se r'trevont tôs troï à la mènna di lassé.

Quelques heures plus tard, ils se retrouvent tous trois à la « mène du lait » ***.

L'Djan Piourré, loui, ne se s'vint de rié !

Le Jean Pierre, lui, ne se souvient de rien !



**Lulu y maréçho
Lulu au maréchal**

* Les désertiers : habitants du village voisin de Les Déserts.

** Les Rochettes : sentier sous le rocher des Rochettes qui surplombe la Laysse et relie Les Déserts, au hameau de la Fougère.

*** La mène du lait : le ramassage du lait, matin et soir, dans les hameaux.

Noms des Rues, Chemins et Impasses de Thoiry

F D F I H T X T U M S F N T P E H D O I K I K H V
 D Ç Z C E J R S Z U X G R A I N G A L E T K K Ç W
 O S A G J V A C D W N A I E Ç E G A S S E R D A D
 E T U O R F Ç X C R N X O E F E U F L U B P C R W
 A A K J T R F F V Q A Ç V W J R V T C O X F R Ç B
 S G O S E U M Ç U V Q L A W S E G H D R D P M T Ç
 T P C C S I K A Ç D E T L S B G Ç D E R K I C U X
 L H M P S T Z G B A J R D O V U C H A E M C H M Ç
 C Ç O N A I Z D R A E G N A M O G L Y P J C A E H
 O O U R M E C O M B E X A E P F L F A S Y A V U K
 L D L O M R M O N T E X R B Y I G S W O E L O N M
 D O I C W E B Ç S O K Y G J V N S M Z R Y L N E D
 E P N H G W R G Z C J P I N N E D X W G P E N V T
 S M S E U J T O W N I L O D E R P A G J A T E A E
 P Z M T M R P B Z Ç G B C C H E F L I E U Y T I M
 R V V T F A C P M A H C N A L P K M V Y A E T Y R
 E P F E S H K E A K Z T O L E B Y U C R J X E R E
 S L C S A K T Z R U O F R B Q C Q H E X U R S I L
 B Y A U J C C H A P E L L E R X A T S A C Q H O L
 H G S L N Y U H D A L R R S L V R S E O O I M H I
 E S K L L I Q M T I X Y N M O A Q M X R R V J T U
 Y M R T W I C Ç J B N S H N M A A H I U E G H S G
 R P R E B E L Y B Ç Q L N S D H K N T E M Ç Y N L
 C R E Y S S E N Q J L E C J L X Z E I B U G K U A
 G B R D Q G B E C W S H I I L W R L K Ç N V K Q P

FOUGERE
 THORMEROZ
 CHAVONNES
 PREDOLIN
 ROCHETTES
 SAUGET
 MOULINS
 CHAPELLE
 MANGEARD
 MARTERAY
 CHAUSSY
 VERNEY
 TRANQUAZ
 FRUITIERE
 PUYGROS

GUILLERMET
 COLDESPRES
 GRAINGALET
 BONVILLARD
 CHEFLIEU
 LADHUY
 BIEZ
 GROSPERROU
 PREBELY
 MOLLARDS
 BELOT
 CALLET
 MASSET
 FOUR
 CHAVONNETTES

PLANCHAMP
 LALLI
 GRANDLAVOIR
 COMBE
 REYSSE
 THOIRY
 RUE
 IMPASSE
 AVENUE
 MONTE
 ROUTE
 PASSAGE
 HAMEAUX
 ADRESSAGE
 NUMERO

Un début d'année marqué par un manque de pluie mais un « rattrapage » de fin d'année

Entre janvier et mars 2022 il a manqué 100 mm de pluie par rapport à la moyenne des précipitations de la période 2005-2020, ce qui représente un déficit de 30%.

D'avril à août ce déficit atteint 50% par rapport à cette moyenne.

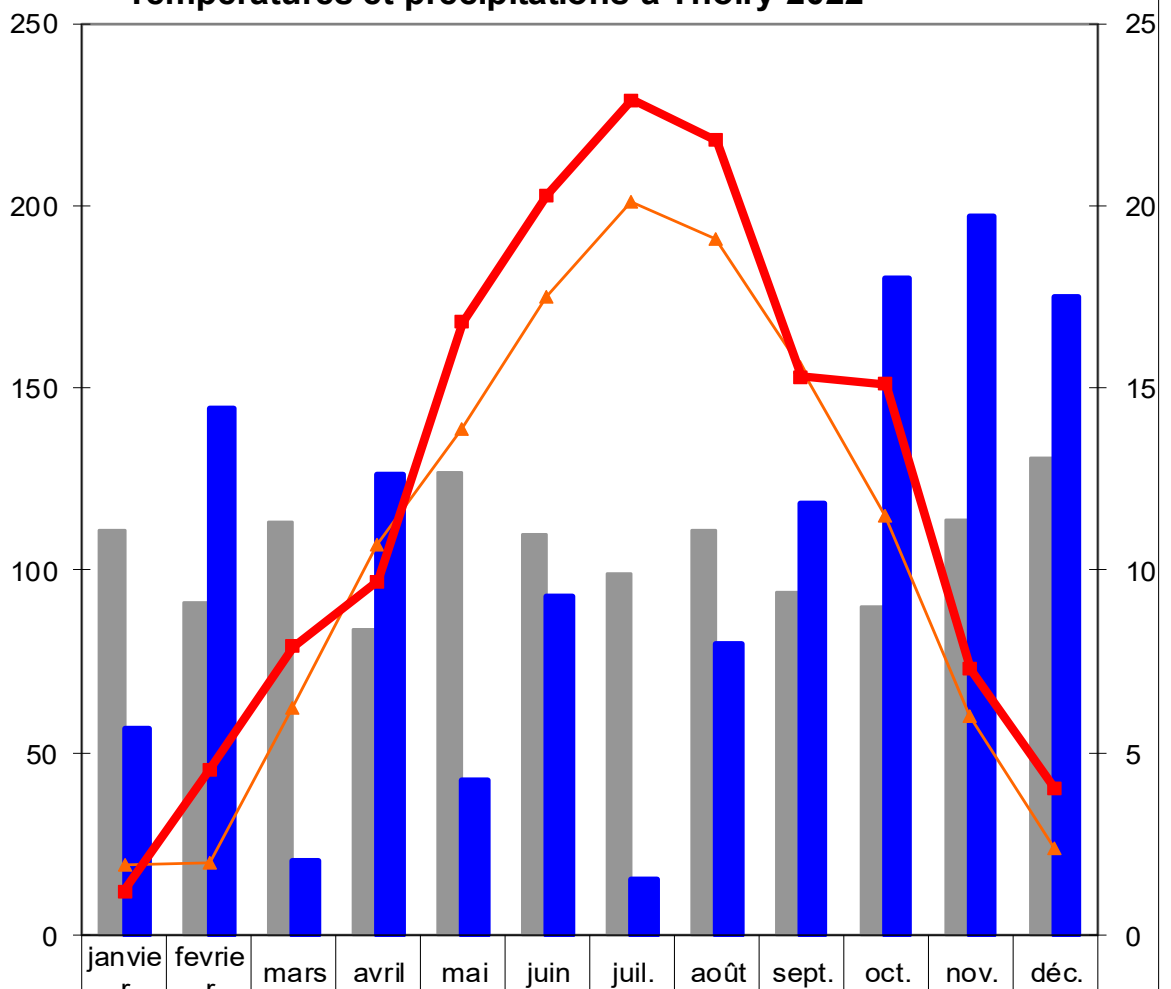
En revanche les mois de septembre à décembre ont fortement été excédentaires, ce qui ramène au final la moyenne annuelle à un volume de pluie proche de la normale : le total des précipitations est de 1 239 mm contre une moyenne de 1 275 mm entre 2005 et 2020.

Une année chaude !

Seuls les mois de janvier et avril ont été plus froids que les moyennes habituelles. Tous les autres mois ont été plus chauds ! Durant la période de mai à août la température mensuelle mesurée est de pratiquement 3°C de plus élevée que les normales habituellement observées.

En moyenne annuelle la température de 2022 est de 12,3 °C alors qu'elle n'était que de 10,6 °C en moyenne sur la période 2005 et 2020.

Températures et précipitations à Thoiry 2022



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
■ Préc. 2005-2020	111	91	113	84	127	110	99	111	94	90	114	131
■ Préc.2022	56.6	144.5	20.6	126	42.7	93	15.5	79.7	118.3	180	197.3	175
▲ Temp.2005-2020	1.9	2	6.2	10.7	13.9	17.5	20.1	19.1	15.6	11.5	6	2.4
■ Temp.2022	1.2	4.5	7.9	9.7	16.8	20.3	22.9	21.8	15.3	15.1	7.3	4

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Naissances

Lina

Le 25 janvier 2022
Au foyer de Elsa MACHEFER et
Olivier LEVASSEUR

Joanne

Le 30 mars 2022
Au foyer de Fanny et Ariel WASER-
HOLE

Maëlone

Le 20 avril 2022
Au foyer de Alizée CLEYET-
MERLE et Alexandre CAMPOY

Andréa

Le 2 septembre 2022
Au foyer de Solène DUHEM et
David BAUD

Lucas

Le 26 septembre 2022
Au foyer de Séverine BERNAT et
Maxime AYET

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux nouveaux petits Thoirzans.

Mariages

Camille QUELENNEC &

Arthur CELLE

Le 19 février 2022

Alexandra VAYR &

Matthieu HAMM

Le 16 avril 2022

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Gilles GUBINI

Le 29 mai 2022

Marcelle ESQUEVIN

(née ANDRE)

Le 3 juin 2022

Colette DACQUIN

(née DUFFAUD)

Le 12 juin 2022

Cécile MOLLARD

(née SULPICE)

Le 27 juin 2022

Marie-France DACQUIN

Le 26 juillet 2022

Jeannine FRANCONY

(née MANNEVY)

Le 15 septembre 2022

Henriette DACQUIN

(née COLLOMB)

Le 1er novembre 2022

René CALLET

Le 2 novembre 2022

Henri FRANCONY

Le 9 novembre 2022

Nos pensées particulières et amicales à Jérôme Esquevin, longtemps engagé auprès de la municipalité (3 mandats en tant que Maire et un en tant que Adjoint, soit 25 années au service des Thoirzans), pour la douloureuse disparition de son épouse.

Que les familles de ces disparus soient assurées de la sympathie et du soutien du Conseil Municipal qui leur renouvelle ses sincères condoléances au nom de tous les Thoirzans.

Bienvenue aux nouveaux Thoirzans

De nouvelles familles ont choisi de s'installer à Thoiry dernièrement.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

Numéros utiles

Mairie

Tél. : 04 79 28 40 89

Email : thoiry73@orange.fr

Site internet : www.mairie-thoiry73.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi : de 9 h à 11 h 30 et de 18 h à 20 h

Mercredi : de 9 h à 11 h 30

Vendredi : de 9 h à 11 h 30

Le Maire est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou reçoit sur rendez-vous

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

CENTRE ANTIPOISON (Lyon) : 04 72 11 69 11

Autres

Assistants maternelles

Corinne PONCET - Chef Lieu / Tél. : 06 64 68 41 63 ou
04 79 28 71 28

Services des Eaux Grand Chambéry

Relations abonnés et urgences : 04 79 96 86 70

Service de Gestion des Déchets

Contacts pour les usagers : 0 800 881 007

(service et appel gratuits)

Heure d'ouverture : 8h30-12h / 13h30-17h30

Déchetterie de Saint-Alban-Leyse

Tél. : 0 800 881 007

Horaires d'ouverture :

- En hiver (du 1er octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- En été (du 1er avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 18 h
- Les dimanches et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h
- Fermetures exceptionnelles : 25 décembre - 1er janvier et 1er mai

SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leyse)

Service enfance / jeunesse : 04 79 70 76 01

Adresse : 120 Avenue de la Mairie - 73232 Saint-Alban-Leyse cedex

Services publics

Ecole

Tél. : 04 79 28 46 05

Garderie et restaurant scolaire

Garderie : 04 79 28 46 05

Restaurant scolaire : 04 79 44 26 85

Réservation des services périscolaire via le site :

<https://portail.berger-levrault.fr/22252/accueil>

La Poste

Dans les locaux de la Mairie et suivant les mêmes horaires d'ouverture

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16 h 15 à 18 h 30

Jeudi : de 16 h 15 à 18 h 15

Personnes âgées

ADMR (Association du service à domicile)

Secrétariat : Maison de l'Environnement et de la Qualité de de la Vie à Saint-Jean-d'Arvey / Tél. : 04 79 28 43 44

www.admr-savoie.fr

Gites communaux - Location de salles

Gites communaux

Site internet : <https://www.gites-de-france-savoie.com/>

Disponibilité et réservation au 04 58 14 12 12

Location Salle des Fêtes / Salle des Associations

(demande à faire 15 jours avant la date de votre événement)

S'adresser à la Mairie ou via l'email suivant :

O
B
J
E
C
T
I
F
C
I
T
O
Y
E
N

MINISTRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électorales